

 **RIPACK®**
2500

**APPAREIL À MAIN FONCTIONNANT AU GAZ PROPANE
DESTINÉ À LA RÉTRACTION DES FILMS PLASTIQUES**

NOTICE D'UTILISATION



SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS.....	9
MISE EN SERVICE	14
RACCORDEMENTS.....	15
EXEMPLES D'UTILISATION.....	18
MAINTENANCE.....	21
PIÈCES DE RECHANGE.....	25
GARANTIE.....	26
ÉCLATÉ	28
PIÈCES DÉTACHÉES.....	29

AVERTISSEMENTS



À LIRE IMPÉRATIVEMENT AVANT TOUTE PREMIÈRE MISE EN SERVICE

	Ne pas utiliser cet appareil dans les zones réglementées présentant des risques spécifiques d'incendie ou d'explosion.
	Ne pas utiliser l'appareil pour rétracter le film plastique sur un sol en matériau combustible (bois, plastique, etc...).
	Délimiter une zone de travail telle que le nez du pistolet soit toujours au minimum à plus d'1,5 m à l'intérieur de cette zone et interdire l'accès de cette zone à toute autre personne.
	S'assurer de l'absence de fuite sur les raccords et inspecter le tuyau pour les fissures ou les connexions desserrées.
	Avoir à portée de main un extincteur dimensionné et approprié.
	Proscrire le port de vêtements facilement inflammables de type nylon ou similaire.
	Porter des gants résistants à la chaleur durant l'utilisation.
	Maintenir une surveillance rigoureuse pendant 2 heures au moins après la rétraction.
	Vérifier la bonne adaptation du détendeur avec la bouteille de gaz.

Cet appareil est destiné à la rétraction des films plastiques dans le cadre d'une utilisation professionnelle exclusive.

Il est impératif que les utilisateurs du pistolet Ripack 2500 prennent connaissance de cette notice d'utilisation dans sa totalité et soient formés aux applications nécessitant l'utilisation de cet appareil.

Cette notice d'utilisation devra être conservée pour être consultée dans l'avenir.

Ne pas utiliser l'appareil pour l'application de film plastique sur des matériaux, matières, produits et liquides pouvant s'enflammer spontanément, conditionnés en vrac ou emballés, et dans les zones de stockage de ces mêmes produits ou dans des locaux où il est expressément interdit de fumer pour des raisons de sécurité.

Ne pas utiliser l'appareil pour rétracter le film plastique sur un sol en matériau combustible (bois, plastique, etc...).

Coupez l'arrivée gaz si vous vous déplacez hors de vue de votre Ripack 2500 ou de votre alimentation.

Appuyez sur la gâchette pour vider le tuyau d'alimentation de gaz afin que celui-ci ne reste pas en pression.

Veillez à tenir l'aire d'utilisation propre et exempte de tous débris (bois, papier, autres matières inflammables).

Pour tous travaux à l'intérieur de locaux professionnels, la bouteille doit être placée sur un chariot et facilement manoeuvrable.

Cet appareil, comme tous les appareils à gaz, consomme de l'air et produit des gaz de combustion comportant à la fois du CO₂ et du CO. L'exposition à ce dernier gaz est mortelle en cas de concentration élevée. Veillez à prévoir une ventilation adéquate en fonction du temps d'utilisation de l'appareil (cf. partie «Caractéristiques Techniques» - Tableau A).

Nous recommandons pour une utilisation intermittente de 15 minutes par heure à sa puissance maximale un local à pollution non spécifique d'un volume de 16m³ minimum avec un renouvellement d'air de 48 m³/h.

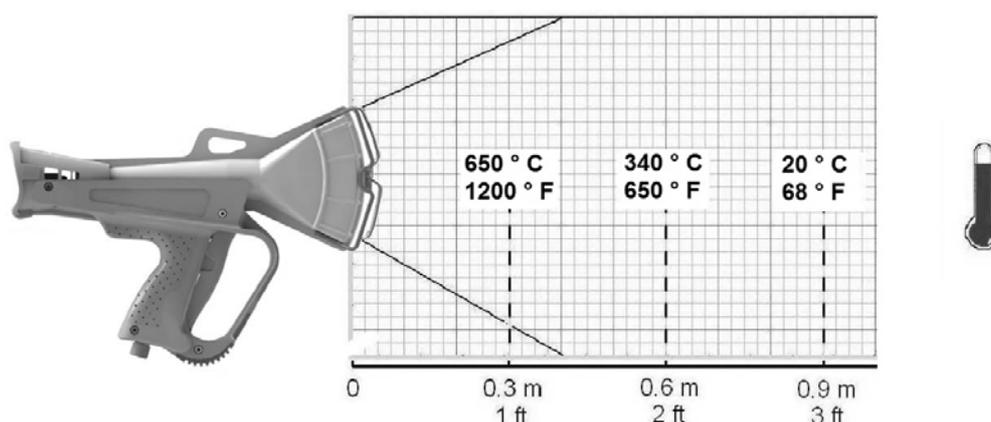
Ne jamais travailler en sous-sol.

Avant toute utilisation, respectez les directives pour l'utilisation de gaz liquides.



En fonctionnement, cet appareil produit une flamme. Ne pas diriger celle-ci vers soi-même, d'autres personnes ou êtres vivants, sur la bouteille de gaz et le tuyau, ou sur des matériaux combustibles.

L'appareil en fonctionnement présente en avant de la buse de combustion une **zone dangereuse jusqu'à une distance de 0,9 mètres (3')**.



L'attention des opérateurs est attirée sur le fait que dans cette zone dangereuse, des risques de brûlures sont possibles pour les êtres vivants et de détérioration et/ou d'inflammation pour les biens.

En utilisation, le pistolet doit toujours être en mouvement de telle sorte que le matériau mis en oeuvre ne dépasse pas la température maximum prévue par son fournisseur.

Cette température dépend de la distance d'utilisation, de la durée d'exposition et du réglage de la puissance de l'appareil.

Cet appareil, destiné à la mise en oeuvre des films plastiques par échauffement, peut être utilisé aussi pour d'autres applications dont les produits supportent un apport de chaleur par flamme apparente, sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Dans tous les cas, il est obligatoire de se référer aux prescriptions du fabricant du produit traité et aux législations nationales, fédérales, ou locales sur l'utilisation des appareils à flamme apparente.

Pour une utilisation sûre de l'appareil, il est obligatoire de se conformer aux avertissements ci-dessus ainsi qu'aux directives fournies par le fabricant des matériaux traités. Les distances d'utilisation, la durée d'exposition et le réglage des l'appareil, par rapport aux différents matériaux traités, dépendent des instructions du fabricant des dits matériaux.

Toujours consulter votre distributeur Ripack pour toute opération de maintenance ou de changement de pièces.

Le RIPACK 2500 propane fonctionne au propane sur le principe des brûleurs à air atmosphérique induit à grande vitesse (dessin B).

L'allumage se fait par un allumeur piézo-électrique, dont l'action est simultanée avec l'ouverture du gaz, commandée par la gâchette, organe de commande unique.

Le RIPACK 2500 est un pistolet sûr, qui comporte plusieurs **dispositifs de sécurité** :

- Sa conception originale et brevetée assure une combustion sans échauffement de sa buse de combustion (**buse froide**).
- Un système de **valve de sécurité** coupe l'arrivée du gaz en cas de rupture ou d'arrachement du tuyau.
- Un dispositif à action maintenue (dit « homme mort »), coupe l'arrivée du gaz automatiquement en cas de relâchement de la gâchette. Ceci permet un **arrêt immédiat de la chauffe**. Ce dispositif à action maintenue ne doit en aucun cas être bloqué en position ouverte par un moyen quelconque.
- Une **garde devant la gâchette** évite toute mise en route intempestive.

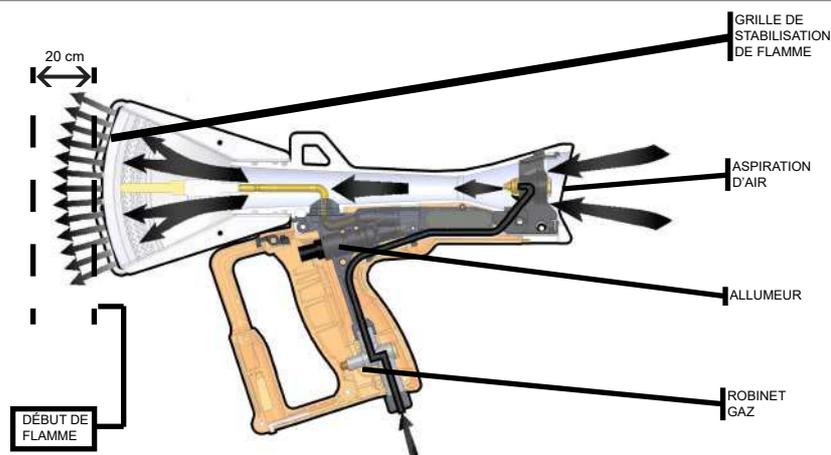


FIGURE B

- 6 -

APPAREIL FONCTIONNANT AU GAZ PROPANE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

TABLEAU A

	SYSTÈME SI
Pression (bar)	1,5 à 3,5
Puissance (kW)	34 à 60
Consommation (kg/h)	2,2 à 4
Air aspiré (m ³ /h)	30 à 54
Emission CO vol %	0,004 à 0,002
Emission CO ₂ vol %	2,81 à 4
Niveau sonore	< 85 dbA
Longueur	36 cm
Poids	960 g
Source d'énergie	Propane
	SYSTÈME ANGLO SAXON
Pression (PSI)	21 à 50
Puissance (btu/h)	116 013 à 204 728
Consommation (lbs/h)	5 à 9
Air aspiré	1030 cu.ft/h à 1846 cu.ft/h
Emission CO vol %	0,004 à 0,002
Emission CO ₂ vol %	2,81 à 4
Niveau sonore	< 85 dbA
Longueur	14 inches
Poids	2,11 lb
Source d'énergie	Propane

MISE EN SERVICE

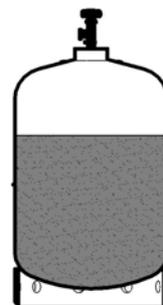
Avant la mise en service, il est nécessaire d'avoir lu et de respecter les informations contenues dans le chapitre «Avertissements».

Il est obligatoire d'utiliser avec cet appareil le tuyau et le SECURIPACK livrés d'ORIGINE.

INTERDIT AVEC RIPACK 2500	
	
GAZ PROPANE PHASE LIQUIDE (Ex: Carburant chariot élévateur)	BOUTEILLE COUCHÉE

Le RIPACK 2500 fonctionne avec du gaz **PROPANE en phase gazeuse** contenu dans des bouteilles de différentes capacités.

Utiliser des bouteilles de la plus grande capacité possible.



Toujours brancher et débrancher les bouteilles loin de toute flamme et de tout point en ignition.

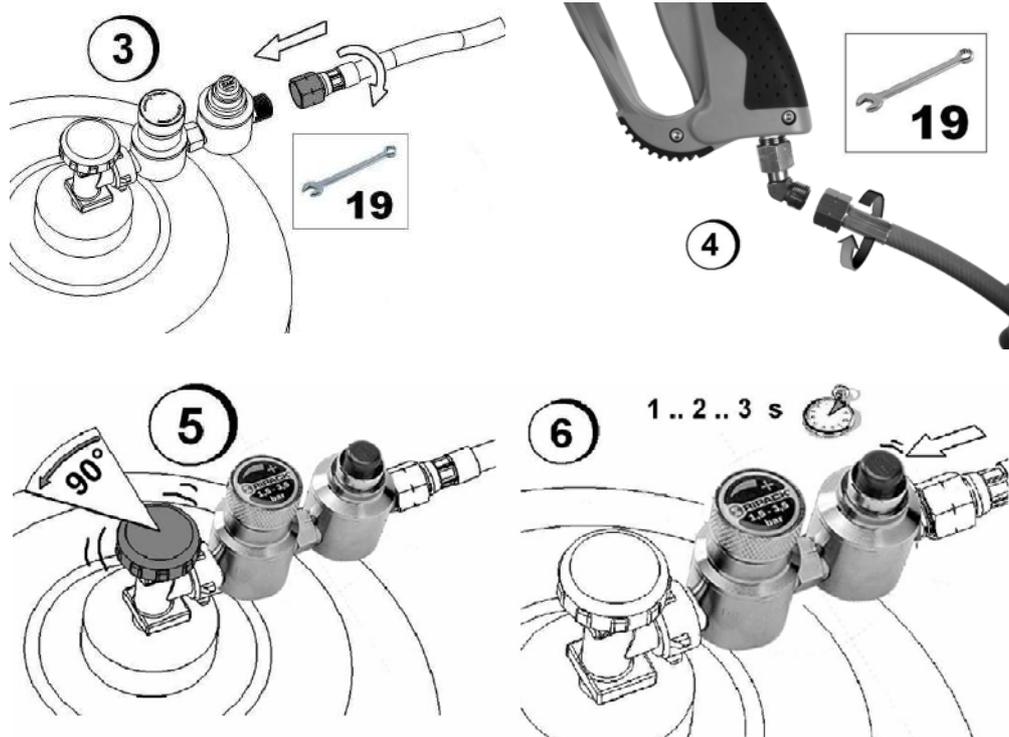
Pour tous **travaux à l'intérieur** de locaux professionnels, la bouteille doit être placée sur un chariot mobile indépendant et facilement manoeuvrable.

RACCORDEMENTS

Avant de raccorder le détendeur SECURIPACK à la bouteille de gaz, s'assurer que le joint d'étanchéité est bien en place pour les systèmes utilisant ce principe.

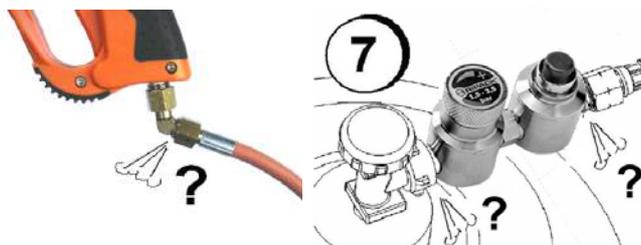


Dans les autres cas, s'assurer que la portée du raccordement est propre.

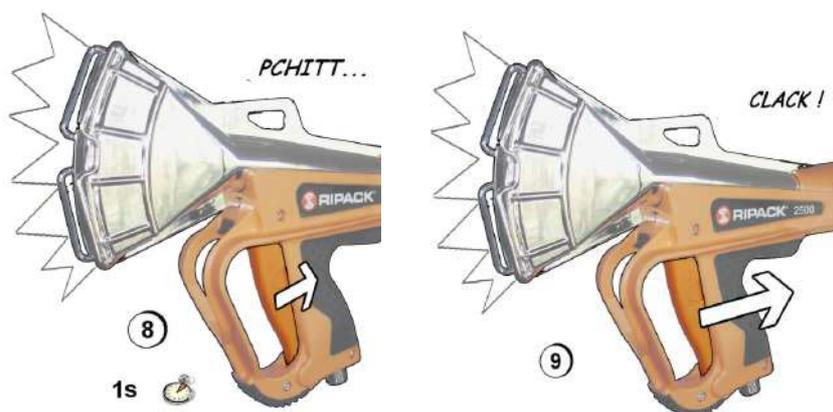


ÉTANCHÉITÉ

S'assurer au moyen d'une bombe à bulles ou d'eau savonneuse de l'absence de toutes fuites sur les parties vissées (raccords bouteille, tuyau et pistolet).



ALLUMAGE RIPACK 2500



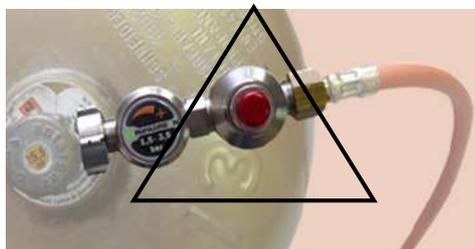
RÉGLAGE PUISSANCE



- 10 -

NE JAMAIS TRAVAILLER EN MAINTENANT LE BOUTON ROUGE

Le détendeur SECURIPACK coupe automatiquement l'arrivée de gaz lorsque la pression délivrée par celui-ci baisse en dessous du seuil minimal nécessaire à un rendement normal de travail.



Celui-ci indique :

- Soit que la bouteille est pratiquement vide (il ne reste que quelques minutes d'utilisation à puissance très réduite : changer la bouteille);
- Soit une baisse de la température de la bouteille après utilisation intensive (givrage). Dans ce cas, changer momentanément la bouteille ou attendre un retour de pression normale particulièrement en cas de travail en extérieur (0°C / 30°F et au-dessous).

NE JAMAIS CHAUFFER UNE BOUTEILLE DE GAZ AVEC UNE FLAMME.

**EN FIN DE TRAVAIL TOUJOURS
FERMER LE ROBINET DE LA BOU-
TEILLE DE GAZ ET VIDER LE TUYAU
D'ALIMENTATION EN PRESSANT LA
POIGNEE.**



EXEMPLES D'UTILISATION

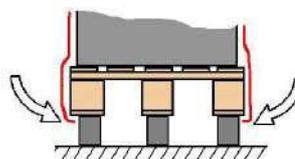
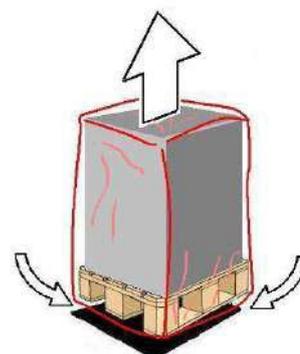
MISE SOUS FILM DES CHARGES PALETTISÉES

Demandez à votre fournisseur de film les prescriptions pour la mise en oeuvre.

La palette devra être surélevée de telle façon que les quatre coins de celle-ci soient libres : ceci a pour but de permettre au film de se rétracter sous la palette et de donner ainsi une très grande cohésion entre la palette et la charge qu'elle supporte. Vous trouverez dans la gamme RIPACK un accessoire destiné à maintenir les palettes réhaussées : le CALPACK (consultez votre revendeur).

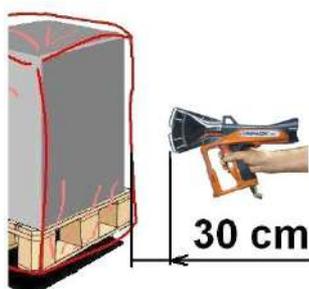
Enfilez la housse rétractable dont le périmètre doit être supérieur d'environ 5 % au périmètre de votre palette, et suffisamment longue pour pouvoir venir se rétracter sous la palette (H+200 mm).

Allumez votre RIPACK 2500 comme indiqué dans le chapitre «Mise en Service».



RECOMMANDATIONS POUR LA RÉTRACTION

(à défaut de prescriptions particulières du fabricant de film)



Se tenir à une distance minimum d'environ 30 cm du film, et commencer la rétraction par la partie basse des quatre faces, afin que la rétraction se fasse d'abord en bas de la palette. Veiller à diriger le flux d'air chaud perpendiculairement aux côtés de la palette.

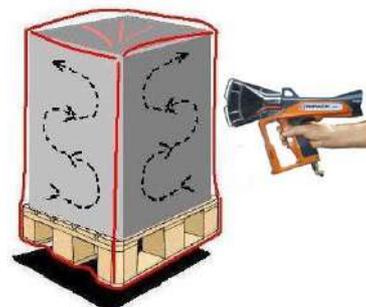
Appliquer la chauffe d'un mouvement continu, à une vitesse constante.

NE JAMAIS RESTER EN POSITION FIXE

Les réactions des films n'étant pas similaires, observez celles-ci et modulez votre vitesse de passage et/ou votre distance au film en conséquence.

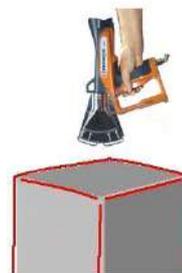
On pourra aussi moduler la puissance du RIPACK 2500 grâce à son SECURIPACK réglable.

Une fois le bas de la palette rétracté, poursuivre l'opération pour chaque face en procédant sur toute la largeur du côté, de bas en haut.



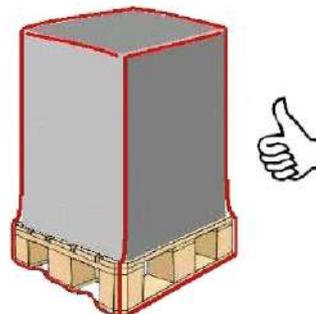
Une fois les 4 faces effectuées, rétracter le dessus en dirigeant le flux d'air chaud au-dessus de la palette.

ATTENTION : le film étant déjà tendu par la rétraction latérale, il est nécessaire d'appliquer moins de chaleur afin d'éviter toute détérioration de la housse.



De par sa constitution, le film rétractable continue sa rétraction après la fin de l'application de chaleur, pendant un temps variable en fonction de sa qualité, de son épaisseur et du type de charge filmée. Il est donc recommandé d'attendre que la housse soit refroidie et tendue avant tout déplacement.

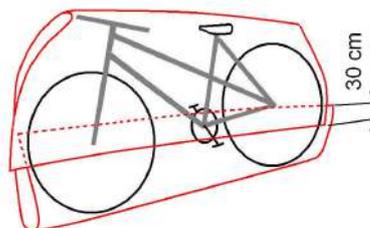
Après refroidissement et avant stockage, toujours vérifier l'intégrité de la housse et des produits emballés.



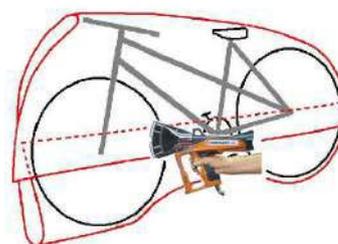
**MAINTENIR UNE SURVEILLANCE RIGOUREUSE PENDANT
2 HEURES AU MOINS APRÈS LA RÉTRACTION.**

FARDELAGE

Il est possible d'emballer également toutes sortes d'objets de formes variées à l'aide du film à plat. Pour obtenir une bonne soudure du film, prévoir un recouvrement d'un minimum de 30 cm.



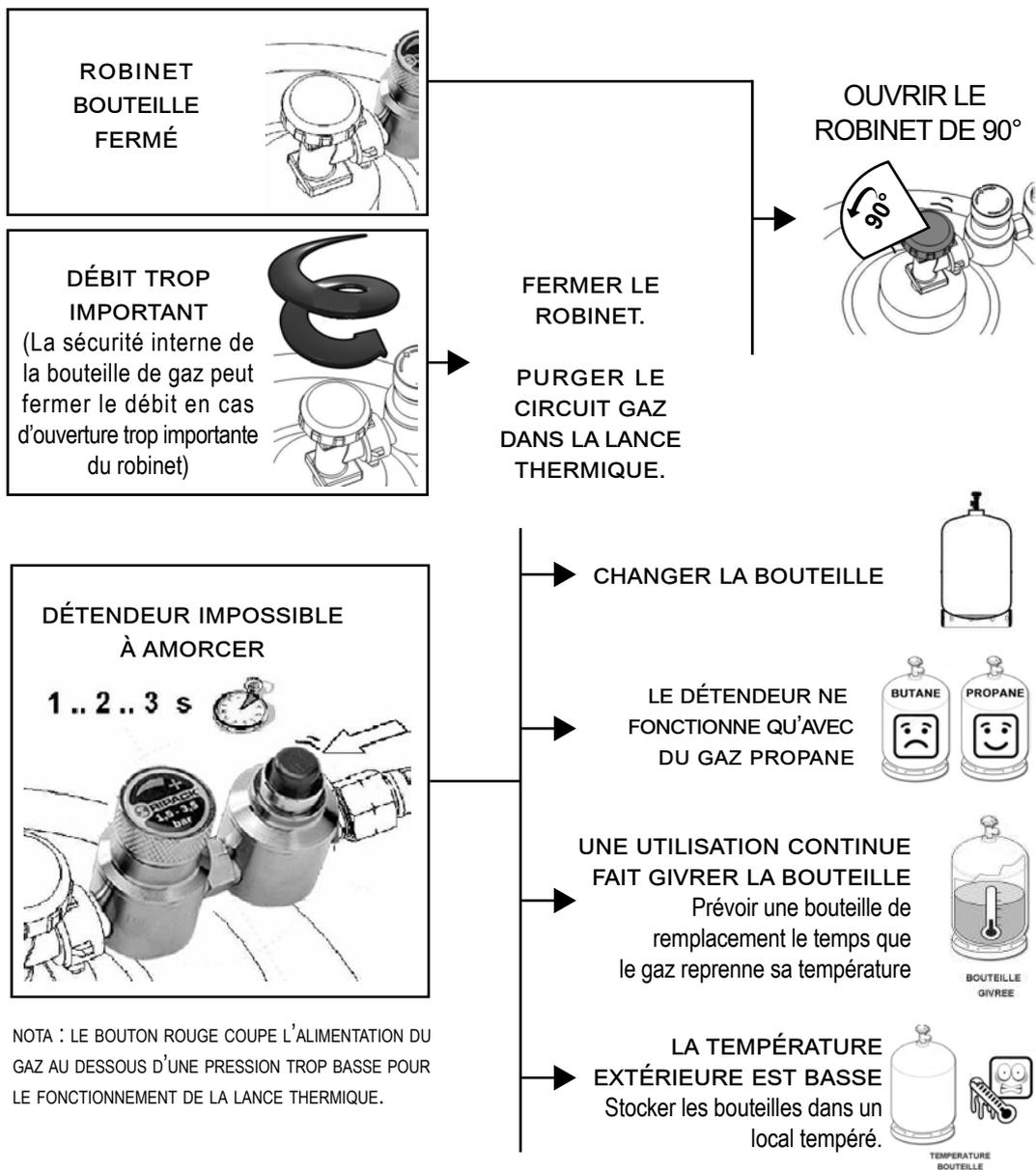
Commencer par souder le film par un balayage continu sur les parties en recouvrement, puis effectuer une légère pression avec votre main protégée par un gant résistant à la chaleur (norme selon pays). La pression exercée lors de la chauffe permettra de souder les films ensemble.



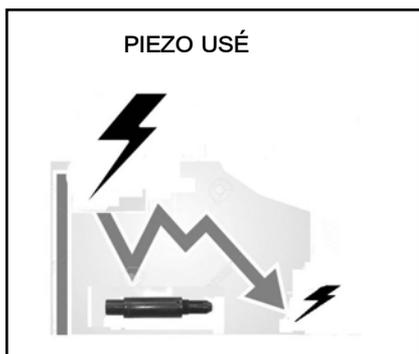
Lorsque la soudure est effectuée, pratiquer la rétraction en maintenant l'appareil à une distance maximum de 30 cm et selon les recommandations pour la rétraction.

MAINTENANCE

DIAGNOSTIC DÉFAUTS DE FONCTIONNEMENT : PAS DE GAZ EN SORTIE DE VOTRE RIPACK 2500



DIAGNOSTIC DÉFAUTS DE FONCTIONNEMENT : DIFFICULTÉS D'ALLUMAGE DE VOTRE RIPACK 2500



LE PIEZO PERD SES PROPRIÉTÉS
ÉLECTRIQUES À CHAQUE SOLLICITATION.

RÉFÉRENCE PIEZO DE RECHANGE :
131003

1



2



3



DIAGNOSTIC DÉFAUTS DE FONCTIONNEMENT : DIFFICULTÉS D'ALLUMAGE DE VOTRE RIPACK 2500

LE DÉBIT DU GAZ EST
ANORMALEMENT RÉDUIT
(flamme courte et
faible)



Le raccord tournant est
équipé d'un filtre grille.
Celui-ci peut être obstrué
par la pollution d'une
bouteille de gaz :



Retirer le filtre à l'aide
d'une aiguille pointue.
Remonter après nettoyage.

BUSE DE COMBUSTION
POLLUÉE



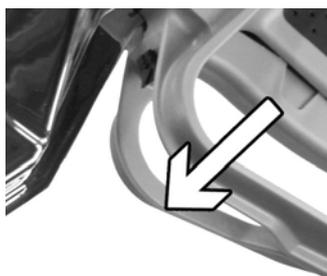
Nettoyer la grille

Bien nettoyer le
logement de la
bougie qui génère
principalement
l'allumage de la
flamme.



Vérifier l'absence
d'insectes ou cire.

DIAGNOSTIC DÉFAUTS DE FONCTIONNEMENT : PAS DE COUPURE DE GAZ APRÈS RELACHEMENT DE LA GÂCHETTE



En relâchant la gâchette, la buse de combustion doit s'éteindre instantanément. Sinon :

→ Ouvrir la gâchette

Graisser le piston du robinet pollué par de la poussière. En cas de blocage répétitif, faites changer le robinet par votre revendeur agréé Ripack.



PIECES DE RECHANGE

LA SOCIETE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE DEMONTAGE DU PISTOLET.

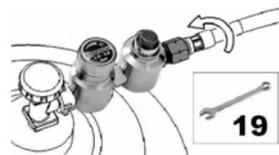
Sollicitez votre revendeur pour toute intervention nécessitant un démontage du RIPACK 2500.

Les seules opérations autorisées sont décrites dans le chapitre maintenance.



VÉRIFICATION DU SECURIPACK :

Toutes les 500 heures ou tous les trimestres au minimum, vérifier le bon fonctionnement du dispositif de sécurité contre la rupture de tuyau (intégré au SECURIPACK), en pratiquant comme suit :



- Placez-vous à l'extérieur, loin de toute source d'inflammation, étincelle et tout corps en ignition.
- Mettez l'appareil sous pression ; avec la clé fournie, débloquez l'écrou de raccord du tuyau et dévissez-le totalement : le gaz doit se couper. Si le gaz ne se coupe pas, informez votre revendeur pour procéder à une analyse de votre détendeur SECURIPACK.

VÉRIFICATION DU RIPACK 2500 :

TOUS LES JOURS avant le commencement du travail :

1. Vérifiez le bon état du tuyau sur toute sa longueur et aux raccords.

Nous recommandons de le remplacer dans les cas suivants :

- Lorsque l'examen visuel a décelé des blessures (coupures), même superficielles
- Tous les 3 ans pour un usage intensif
- Au plus tard tous les 5 ans après la mise en service
- Nota : la date apparaissant sur le tuyau correspond à sa date de fabrication.

Utiliser uniquement un tuyau de remplacement fourni par Ripack avec ses raccords sertis d'origine !

2. Vérifiez la coupure de l'alimentation du gaz en relâchant la gâchette.
Voir : PAS DE COUPURE DE GAZ en page précédente.

GARANTIE

Les produits livrés par RIPACK® bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de deux (2) ans, à compter de la date de livraison, couvrant tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant le pistolet Ripack 2500 et le rendant impropre à l'utilisation.

Cette garantie contractuelle **s'applique uniquement au premier acheteur du pistolet Ripack 2500 après l'enregistrement du produit sur le site internet de RIPACK®** à l'adresse suivante <https://ripack.com/enregistrer-un-produit/>. Pour l'application de cette garantie décennale, le pistolet Ripack 2500 doit être enregistré dans les trois (3) mois qui ont suivi l'achat du produit.

Cette garantie a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du pistolet Ripack 2500 ayant subi une panne d'origine interne. Afin de faire valoir ses droits, le client acheteur du pistolet Ripack 2500 devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer RIPACK®, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de leur découverte. **La présente garantie prend en charge les coûts liés à la réparation du pistolet Ripack 2500** (pièces, main d'œuvre et port retour, le port aller reste à la charge du client) **ou à son remplacement** (dans le cas d'une impossibilité de le réparer). Elle ne donne droit à aucune indemnité en nature ou en espèce.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie forme un tout indissociable avec le pistolet Ripack 2500 vendu par son revendeur agréé. Le pistolet Ripack 2500 ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Notre garantie contractuelle de deux (2) ans **NE S'APPLIQUE PAS** en cas de force majeure et ne couvre pas :

- La détérioration, l'usure normale du produit et notamment **les pièces d'usures suivantes : allumeur piezo #131003, bougie d'allumage #232061, tuyau gaz #250023.**

Les accessoires ajoutés après l'achat du produit (le cas échéant, une garantie spécifique liée à l'accessoire concerné s'appliquera)

- Les défauts liés à un dommage, un cas fortuit ou un accident provenant par exemple d'un choc ou d'une chute.

- L'usage anormal, la mauvaise utilisation ou l'utilisation dans des conditions différentes de celles pour lequel le produit a été fabriqué, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation de RIPACK®.

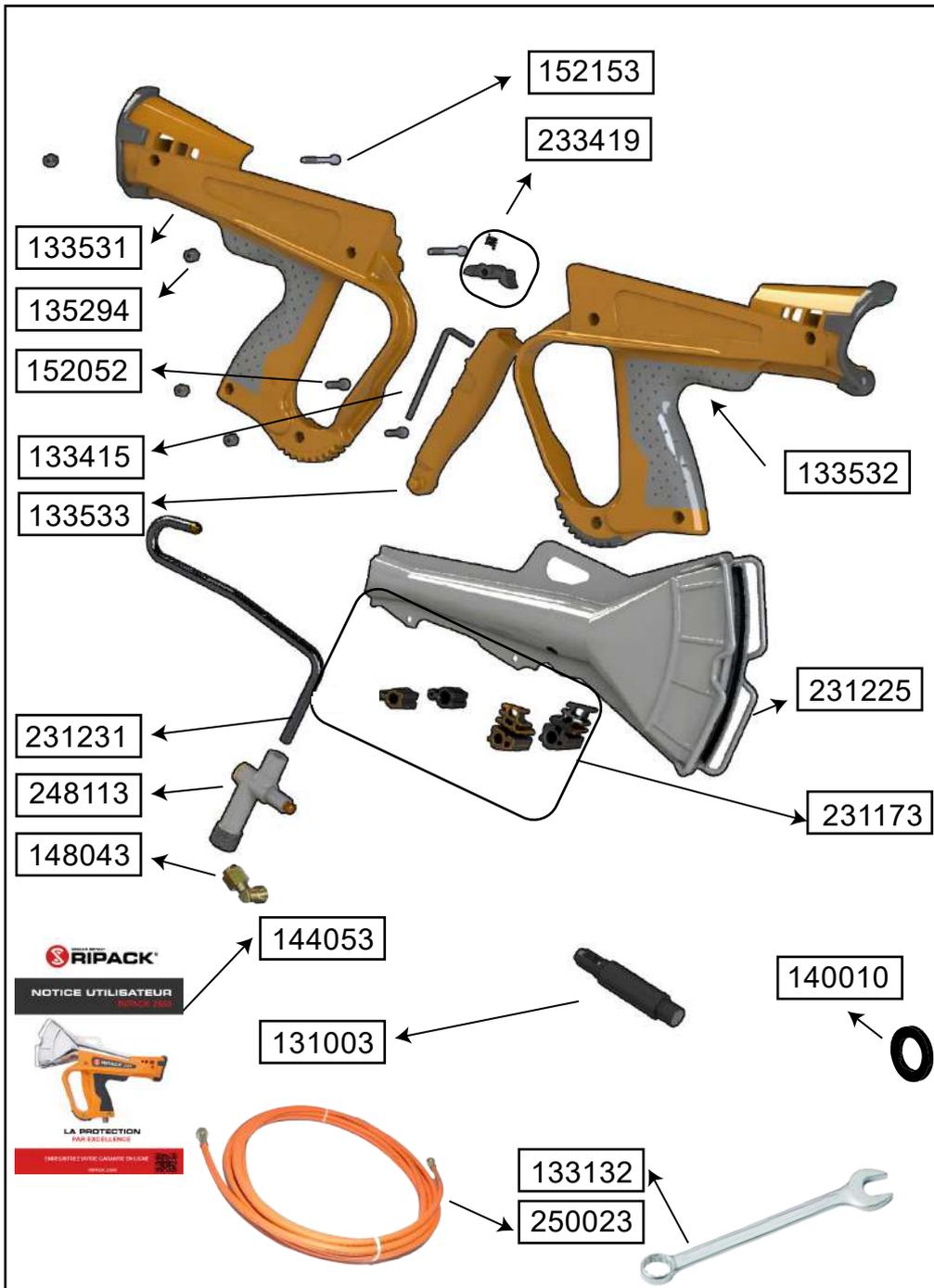
- Les transformations du produit et notamment les modifications apportées ou l'ajout de pièces ne provenant pas du fabricant.

- Le défaut d'entretien régulier du produit tel que décrit en page _ de la notice d'utilisation de RIPACK®, la négligence ou le défaut de surveillance du produit de la part du client acheteur.

- La réparation préexistante du produit non assurée par RIPACK® ou par un revendeur agréé RIPACK®.

- Les produits ne portant plus l'étiquette ou le numéro d'identification ou les produits dont ce numéro a été modifié.

GROUPE SEFMAT
RIPACK® 2500



Code art.	Désignation
131003	Allumeur piezo pour Ripack 2500 sans rallonge
133132	Clé plate de 19
133415	Clé Allen 3
133531	Demi-poignée droite
133532	Demi-poignée gauche
133533	Gâchette
135294	Entretoise courte pour poignée
140010	Joint plat de détenteur NF
144053	Notice d'utilisation RIPACK 2500
152052	Vis CHc M 4 x 16
152153	Vis CHc M4x35
231225	Ensemble buse de combustion complète (bougie + contact bougie + entretoises)
231231	Ensemble tube gaz équipé injecteur / Ripack 2500
231173	Ensemble amortisseurs
233419	Cliquet et Ressort - verrouillage gâchette
148043	Raccord tournant
248113	Robinet gaz
250023	Tuyau 8 m Ø int. 4, équipé raccords 3/8G

**VÉRIFIEZ LA RÉFÉRENCE DE VOTRE
DÉTENDEUR**



NF		← 134022
UNI		← 134023
DIN		← 134024
USBS		← 134025

- 23 -



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE
EC- DECLARATION OF CONFORMITY
CE - KONFORMITÄTSEKLRÄUNG

Notre fournisseur
Our provider
Unser Anbieter

Déclare que l'appareil :
Hereby declares that the appliance :
Erklärt hiermit, dass das Gerät :

RIPACK 2500

déstiné à la production d'une flamme produite par la combustion de gaz
designed to produce a flame produced by the combustion of gas
zue Erzeugung einer durch Verbrennung von Gas erzeugten Flamme bestimmt ist,

est conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2016/426 du 9 mars 2016 concernant les appareils brûlant des combustibles gazeux.
is in accordance with the Regulation (EU) 2016/426 of 9 March 2016 on appliances burning gaseous fuels.
den Anforderungen der Verordnung (EU) 2016/426 vom 9. März 2016 über Geräte zur Verbrennung gasförmiger Brennstoffe entspricht.

Cette conformité est confirmée par le laboratoire DVGW CERT sous le numéro DG-2418BR0325.
This conformity is confirmed by the DVGW CERT laboratory under number DG-2418BR0325.
Diese Konformität ist vom DVGW-CERT-Labor unter der Nummer DG-2418BR0325 bestätigt.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 15 novembre, le 15 novembre 2020
Fait a Andrézieux-Bouthéon, le 15 novembre, November 15th, 2020
Fait a Andrézieux-Bouthéon, le 15 novembre, 15. November 2020

Le Président
President
Vorstandsvorsitzender